



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST  
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

**AVIS PUBLIC DE DÉROGATION MINEURE**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la nouvelle Municipalité d'Hébertville le 19 janvier 2026, à 19h, au 563, avenue St-Alphonse, à Saint-Bruno.**

**Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:**

**Nature et effets :**

La dérogation mineure vise à permettre une opération de lotissement avec des dimensions de terrain résidentiel irrégulières de 44 mètres de profondeur par 83 mètres de largeur.

Le Règlement de lotissement no 365-2004 prévoit des dimensions de terrains inappropriées dans ce contexte particulier où il y a lieu d'établir une superficie de droits acquis en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, en plus de prévoir des distances conformes entre les bâtiments agricoles voisins et la résidence reconstruite suite à un incendie.

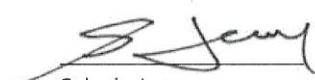
**Identification du site concerné :**

Propriété de la Ferme YMS Inc., soit Monsieur Alexandre Fortin, située au 977, rang 2 Hébertville dans la zone 14 A.

Désignation cadastrale : Lot 4 685 793 cadastre du Québec.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à ces demandes lors d'une **assemblée publique de consultation aura lieu le 19 janvier 2026 à 18h45** à la salle du Conseil municipal. L'objet de cette assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption.

**DONNÉ À HÉBERTVILLE, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-cinq.**



Sylvain Lemay  
Directeur général et  
greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 18 décembre 2025.

**EN FOI DE QUOI,** je donne ce certificat, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-cinq.



Sylvain Lemay  
Directeur général et  
greffier-trésorier